

DEPARTEMENT  
DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE GOURBEYRE

REF/D/VDBML/2020-S7-73

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SESSION ORDINAIRE

Le onze décembre 2020, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gourbeyre s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, le trois décembre 2020, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**EFFECTIF DU CONSEIL MUNICIPAL : 29**

**PRESENTS : (24)**

M. EDMOND Claude, M. NESTOR Willi, Mme CIVIS Marguerite, Mme ERDAN-DESCOTEAUX Nicole, M. JOUYET Josy, M. DI RUGGIERO Patrick Mme MAMBOLE Corinne, Mme BARGAS Marie-Lucie, M. BERNARD Etienne, Mme DURIZOT-EYNAUD Françoise, Mme DI RUGGIERO Nicole, M. VIGNAL Charles, M. BASSETTE Rosan, M. ZOU Jocelyn, M. POMPILIUS Anaïs, Mme MANUEL Francette, Mme EDMOND Sabrina, M. CARLE Johan, M. ADEMAR Luc, Mme CALIFER George, M. ZENON Charles, M. EDOUARD Claude, Mme THOMAS Fabienne, Mme SAMUEL-CESARUS Valérie,

**ABSENTS : (03)**

Mme RYON Sophie, M. MARSEIL Benchico, M. D'ALEXIS Léili.

**REPRESENTÉES : (02)**

Mme GUIMBEAU-MILEAU Eriqne a donné pouvoir à M. NESTOR Willy  
Mme DACALOR Fabienne a donné pouvoir à M. D'ALEXIS Léili

SECRETARE de SEANCE : Mme EDMOND Sabrina

**DELIBERATION PORTANT MODERNISATION DU STADE  
MUNICIPAL - DEMANDE DE SUBVENTION FEI 2021**

**Monsieur le Maire expose :**

La Ville de Gourbeyre, dans une démarche de modernisation des infrastructures sportives, souhaite donner un nouvel élan au Stade Municipal.

La zone sportive accessible à tout type de publics est le stade municipal situé à Valkanaërs à proximité du Bourg de Gourbeyre.

Le stade du Bourg comprend principalement trois grands ensembles destinés à accueillir les sportifs :

- Le terrain multisports permettant la réalisation des activités suivantes :

○ 2 terrains de Basket

○ 1 terrain de Hand Ball

○ 2 terrains de Volley Ball

○ Un espace aménagé pour le Club de l'A.O.G. à l'entrée.

- La piste d'athlétisme de 5 couloirs de 100 m ;

- Le terrain de football ;

- Un vestiaire.

Actuellement cette infrastructure sportive est insuffisamment équipée et n'est pas aux normes au regard du règlement de la Fédération Française de Football.

La réorganisation du stade vise comme objectif principal d'obtenir une homologation en catégorie R1 pour la pratique du football et de l'athlétisme.

Le projet d'aménagement du pôle sportif comprend :

- La construction d'une tribune de 500 places comprenant des vestiaires aux normes ;

- La réparation et la continuité de la piste d'athlétisme en créant un couloir supplémentaire permettant d'accéder à la catégorie R1 ;

- La mise en conformité des terrains de sports (Terrain de foot, terrain multisports, terrain d'entraînement) ;

- La mise en conformité de l'éclairage public

- Le confortement de l'accès du stade et des abords.

Coût total du projet : 3 615 843 € HT (Estimation sommaire)

Dont le coût des études pré-opérationnelles : 189 632 €

Accusé de réception en préfecture  
19711090-20201217-D-VDB-20-S7-73-DE  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Subvention sollicitée : 132 742 € HT pour la réalisation des études pré-opérationnelles, soit : 70 % du montant HT, comme détaillé dans le plan de financement prévisionnel ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
POSTES	Montant HT	POSTES	Montant HT
<b>Etudes Pré-opérationnelles :</b>		Commune 30%	56 890,00 €
Etude AMO - pré-programme	4 000,15 €	FEI 2021 70%	132 742,00 €
Etude Topographique	18 799,77 €		
Etude Geoth.	7 833,24 €		
Programmation	65 000,00 €		
MOE / Phase AVP	93 998,84 €		
<b>TOTAL</b>	<b>189 632,00 €</b>		<b>189 632,00 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'actuellement cette infrastructure sportive est insuffisamment équipée et n'est pas aux normes au regard du règlement de la Fédération Française de Football ;

Considérant l'appel à projet au titre du programme d'investissements publics en matière d'équipements structurants – FEI 2021 ;

Où l'exposé du rapporteur en ses explications

Après échanges de vues

Après en avoir délibéré

**Décide à l'unanimité des membres présents**

**ARTICLE 1 : D'ADOPTER** le plan de financement ci-après :

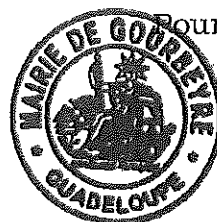
DEPENSES		RECETTES	
POSTES	Montant HT	POSTES	Montant HT
<b>Etudes Pré-opérationnelles :</b>		Commune 30%	56 890,00 €
Etude AMO - pré-programme	4 000,15 €	FEI 2021 70%	132 742,00 €
Etude Topographique	18 799,77 €		
Etude Geoth.	7 833,24 €		
Programmation	65 000,00 €		
MOE / Phase AVP	93 998,84 €		
<b>TOTAL</b>	<b>189 632, 00 €</b>		<b>189 632, 00 €</b>

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Maire à :

- o solliciter la subvention FEI 2021 pour un montant HT de 132 742 €
- o signer tout acte et marchés y afférents.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera transmise au Préfet de Région au titre du contrôle de légalité et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

**ARTICLE 4 :** Toute contestation de cette délibération devra être effectuée devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Pour expédition conforme

Le Maire,

*Claude EDMOND*  
Claude EDMOND

Délibération transmise en Préfecture le  
Affichage le

**18 DEC. 2020**

Accusé de réception en préfecture  
971-219711090-20201217-D-VDB-20-S7-73-DE  
Date de réception préfecture : 21/12/2020